

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2018 À LA SALLE DES FÊTES DE BRUYÈRES</p>

Avant la réunion, à 19h30, les conseillers communautaires se sont regroupés derrière une banderole pour afficher leur volonté de dire non à la fermeture de la fermeture de la ligne SNCF Épinal –Saint-Dié programmée le 22 décembre.

À 20 h, le président Yves BASTIEN, ouvre la séance à la salle des fêtes de Bruyères.

Il remercie Yves BONJEAN, maire de Bruyères et vice-président de la communauté de communes pour la mise à disposition de la salle.

Il salue l'élection de Jean-Paul PETITDEMANGE élu maire de Laveline-devant-Bruyères suite à la démission de Jean-Paul FLEURENCE, et procède à l'installation d'un nouveau conseiller communautaire, Jean-Claude PIHET de en remplacement du maire démissionnaire.

Il présente au nom du conseil communautaire, ses vœux de rétablissement à deux élus atteints par la maladie : Jean-Paul FLEURENCE, maire démissionnaire de Laveline-devant-Bruyères et Christian BAHOFF, maire de Cheniménil.

Il présente ensuite Aurélien BURGUNDER, technicien principal, arrivé le 15 octobre et responsable du pôle Travaux, et précédemment en poste à la communauté de communes des Ballons des Hautes Vosges.

Le compte rendu de la réunion du conseil communautaire du 25 octobre à Le Roulier est approuvé à l'unanimité.

Madame Krista FINSTAD-MILLION, maire de Fontenay est désignée secrétaire de séance.

Avant l'examen des affaires générales, le dossier de la revitalisation du bourg-centre de Bruyères est présenté par Maxime BERQUE, chef de projet à la commune de Bruyères. Il s'agit d'un gros projet qui a pour but de redynamiser la ville.

AFFAIRES GENERALES

1. Détermination des attributions de compensation définitives

Le conseil communautaire, tenant compte du rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées, a décidé de fixer les attributions de compensation définitives aux communes.

2. Décision modificative du budget principal

Il est décidé de modifier le budget primitif pour tenir compte de l'actualisation de la fiscalité des entreprises 2018 sans que le budget en soit affecté. La section de fonctionnement s'équilibre à 5 900 631,69 €.

3. Adhésion à SPL X Démat

Il est décidé d'adhérer à SPL X Démat pour simplifier les procédures comptables.

4. Protection sociale complémentaire

Il est décidé de mandater le Centre de Gestion des Vosges pour lancer un nouveau contrat-groupe anticipé pour la protection sociale complémentaire prévoyance et santé des agents de la communauté de communes.

5. Adhésion au service de médecine de prévention du centre de gestion de la fonction publique territoriale des Vosges

Il est décidé de solliciter le Centre de Gestion des Vosges pour bénéficier de la prestation de médecine préventive qu'il propose aux collectivités dans le cadre de son service facultatif.

6. Créations et suppressions de grades des personnels

À la suite d'avancement de certains personnels, il est décidé d'apporter des modifications à leur situation administrative tout en restant dans le cadre du nombre d'emploi autorisé. Cette décision concerne 4 agents.

7. Modification des statuts du PETR de la Déodatie

La modification des statuts du PETR de la Déodatie est approuvée. Elle est motivée par :

- sa nouvelle composition constituée désormais de la Communauté de communes de Bruyères, Vallons des Vosges et de la Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges ;
- la mise en œuvre d'une centrale d'achats.

TRAVAUX

8. Modification du zonage d'assainissement de la commune de Cheniménil

Est approuvé la modification du zonage d'assainissement de la commune de Cheniménil dans une zone où le relief rend difficile la collecte des eaux usées. Cette zone ne concerne que 3 habitations.

9. Voirie – Programme 2018 : Signature d'un avenant

Est approuvé, dans le cadre du programme routier 2018, un avenant avec l'entreprise STPI d'un montant de 15 932,50 € HT pour des besoins de réfection complémentaires de la voie intercommunale n°27 reliant Saint-Jean du Marché et Le Boulay.

ECONOMIE

10. Définition de l'intérêt communautaire en matière de politique locale du commerce

En adéquation avec le projet de territoire et les actions engagées par la CCB2V, l'assemblée approuve la nouvelle définition de l'intérêt communautaire pour la politique locale du commerce comme suit :

- Mise en place des dispositifs d'aide à la création, reprise, modernisation et au développement des commerces
- Soutien à la mise en place d'espaces de vente directe et de drive fermiers pour les produits du terroir en circuits courts en partenariat avec les agriculteurs locaux
- Aide à l'immobilier pour les surfaces commerciales de moins de 400m² (convention avec le dép.
- Mise en œuvre d'opération de résorption de la vacance commerciale dans les centralités (boutique à l'essai, boutiques éphémères)
- Dispositif FISAC (opération collective de redynamisation, de modernisation, de revitalisation du commerce)

11. Validation des statuts et adhésion à l'Agence de développement économique des Vosges

La Région Grand Est, dans le cadre de sa compétence économique propose de mettre en place dans le département des Vosges une Agence de développement économique au service des EPCI du département. Cette Agence aura pour but :

- des liens de proximité avec le tissu économique ;
- d'accompagner les projets de développement des entreprises et plus particulièrement celles de la filière bois ;
- mettre à disposition des collectivités des spécialistes de l'économie dont un développeur sur la filière bois.

L'adhésion à cette structure qui est du type associatif peut être limitée dans un premier temps à 1 an.

Le conseil communautaire approuve l'adhésion de la CCB2V à l'Agence de développement économique :

- en demandant que soient bien pris en compte les besoins des entreprises et notamment celles de la filière bois et des petites scieries.
- en se donnant la possibilité de revoir son adhésion à l'Agence de développement économique après une année de fonctionnement en, fonction des bilans d'activité de celle-ci.

Il désigne Yves BASTIEN, président de la CCB2V, à siéger au sein des instances de l'Agence de développement économique des Vosges.

12. Validation du projet aire de camping-car

La création d'une aire de stationnement de camping-car est prévue à Docelles sur un terrain appartenant à la commune. Cette aire doit participer au développement touristique du site de Lana en cours de réhabilitation.

Le projet est approuvé.

13. ZAE de Laveline-devant-Bruyères : Cession de terrain à la EURL Aubertin

Le conseil communautaire donne son accord à une cession de terrain d'une parcelle de terrain de la ZAE de Laveline-devant-Bruyères, d'une surface de 3300 m² à l'EURL AUBERTIN pour un montant hors taxe de 9 900€ HT. Un projet de construction est prévu par l'acquéreur pour créer une activité de vente en ligne de petit outillage agricole.

14. Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle (CTEAC)

Le conseil communautaire approuve le Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle qui a pour but de favoriser l'accès à la culture pour tous les élèves. Ce projet est soutenu par le Conseil départemental.

INFORMATIONS DIVERSES

PISCINE : Le Président informe l'assemblée de l'obtention d'une subvention de 300.000 € du CNDS (Centre national pour le développement du Sport). 4 projets sur 10 ont été retenus pour le Grand Est.

COMPETENCE EAU : Le modèle de délibération portant sur l'opposition des communes au transfert de la compétence eau potable aux communautés de communes vient d'être adressé aux communes le 13 décembre.

Demandes formulées par des élus

É. AUBRY demande si la CCB2V peut envisager une formation au bûcheronnage pour les ouvriers communaux.

Il lui est répondu oui pour 2019. Les communes devront formuler leurs besoins.

J.L. MENTREL remercie la CCB2V pour la réfection de la voirie communautaire de Champ-le-Duc.

La séance est levée à 22h. À son issue, un pot amical a été partagé par les membres présents.